



Jets d'objets dans l'appartement de mes voisins

Par delphine marie

Bonsoir,

Depuis l'arrivée de nouveaux locataires sur mon palier, il y a trois mois, j'ai(je suis à la retraite) remarqué tous les jours et aussi en soirée que le couple, sans emploi, s'amuse à jeter ou faire tomber des objets sur le sol de leur appartement. Je suis sur le palier à l'opposé de leur appartement et j'entends distinctement l'impact des objets sur le sol de leur cuisine ou de leur séjour où ils passent de nombreuses heures soit pour y fumer soit pour regarder la TV etc.. Que puis je faire pour que ce bruit cesse ? merci mesdames et messieurs les juristes

Par yapasdequoi

Bonsoir,

Si vous consultez ce forum, vous verrez de nombreux sujets concernant les nuisances de voisinage.

Les démarches sont indiquées ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612[/url]

Je cite l'essentiel :

Informer l'auteur du bruit de la gêne qu'il occasionne.

S'il est propriétaire de son logement, envoyez-lui un courrier simple, puis un courrier recommandé avec avis de réception.

S'il est locataire de son logement, vous pouvez lui adresser une lettre recommandée avec accusé de réception, ainsi qu'au propriétaire. Le propriétaire du logement est responsable du comportement de son locataire.

Faites appel à un conciliateur de justice (démarche gratuite) ou à un médiateur. Cette démarche est indispensable pour pouvoir ensuite saisir le tribunal.

Faire appel à un commissaire de justice (anciennement huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire) (si les nuisances se répètent) afin qu'il établisse un ou plusieurs constats, qui seront utiles pour faire ensuite éventuellement appel au juge.

Regroupez vous avec les autres voisins gênés. Notamment ceux qui logent directement en dessous ...

Par delphine marie

les autres voisins refusent de se joindre à moi car ils ont peur du couple, plus précisément le type qui n'a pas bonne réputation dans le quartier

Par yapasdequoi

Alors faites les démarches seule. Sauf si vous avez aussi peur des représailles.

Dans ce cas on ne peut pas vous aider.